



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 29 juillet 2026

Monsieur le Président du CCAS
de la ville de Nice

Objet : Préavis de grève, de 0h à 24h, du 3 août 2026 au 31 août 2026 pour les agents de la Direction de l'Inclusion Sociale et de l'Accès aux Droits.

Monsieur le Président du CCAS de la ville de Nice,

Notre organisation syndicale dénonce une nouvelle fois la situation, devenue inacceptable, au sein de la **Direction de l'Inclusion Sociale et de l'Accès aux Droits**, conséquence de l'absence récurrente d'agents de sécurité sur plusieurs structures essentielles du CCAS de Nice.

Le **8 juillet 2026**, notre organisation syndicale vous a officiellement alerté par courrier sur les graves dysfonctionnements engendrés par cette situation. Cette alerte a également été renouvelée à plusieurs reprises lors d'entretiens téléphoniques avec l'Administration. Malgré ces démarches, aucune solution concrète n'a été apportée et les difficultés persistent.

Cette semaine encore, l'absence d'agents de sécurité conduit à des **fermetures répétées ou à des restrictions de fonctionnement** du **Centre d'Accueil de Jour « Le Phare »**, du **Centre d'Hébergement d'Urgence Geneviève de Gaulle Anthoiz – Trachel** et du **Pôle Domiciliation et d'Accès aux Droits**.

Ces fermetures ont des conséquences particulièrement graves. Elles privent les personnes les plus précaires de l'accès à des services essentiels tels que l'accueil de jour, les repas, les douches, la domiciliation administrative, l'accompagnement social et l'accès à des espaces climatisés, alors même que les épisodes de fortes chaleurs et de canicules rendent ces dispositifs indispensables.

Cette situation est également insupportable pour les agents, qui sont régulièrement confrontés à des conditions de travail dégradées, à un sentiment d'insécurité permanent et à l'impossibilité d'assurer pleinement leurs missions de service public.

La CGT considère qu'il est inadmissible que la continuité du service public soit remise en cause par des défaillances récurrentes dans l'organisation de la sécurité, au détriment des agents comme des usagers.

En conséquence, notre organisation syndicale revendique :

- La présence immédiate et permanente d'agents de sécurité sur l'ensemble des structures concernées en nombre suffisant comme le prévoit le marché ;
- Le renforcement des effectifs notamment sur le Centre d'Accueil de Jour le Phare pour répondre aux besoins de la population ;
- La fin des fermetures et restrictions de fonctionnement liées à l'absence de sécurité ;
- La garantie de bonnes conditions de travail, permettant aux agents d'exercer leurs missions en toute sécurité ;

- La réouverture du centre de distribution alimentaire rue Dabray ;

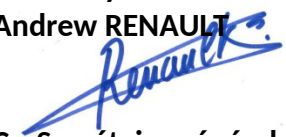
Face à l'absence de réponses malgré nos multiples alertes et considérant que cette situation ne peut plus perdurer, la CGT Nice Métropole Côte d'Azur est contrainte de déposer un préavis de grève à compter du 3 août 2026 au 31 août 2026 couvrant l'ensemble des agents de la Direction de l'Inclusion Sociale et de l'Accès aux Droits.

Nous restons disponibles pour toute ouverture de négociation sur les revendications portées par les agents.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du CCAS, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA

Andrew RENAULT



Co-Secrétaire général